24e ANNEE. — N° 61. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI 29 MAI 1884.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent.
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — *Service d'Hiver.*

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

CAHORS ARRIVÉES	CAHORS DÉPARTS	ARRIVÉES A LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10h 25m matin.	6h 35m matin.	8h 12m m.	9h 22m m.	9h 40m m.	Midi 18m	3h 51m s.	Midi 36m	11h 46m s.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7h 10m matin. — Arrivée à Cahors à 9h 15m matin.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS ARRIVÉES	CAHORS Dép. pr Montaub.	MONTAUBAN ARRIVÉES	MONTAUBAN Départs pr Cahors	TOULOUSE arriv.
9h 41m m.	5h 10m m.	7h 6m m.	7h 15m m.	9h 21m m.
12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 25 s.	2 45 s.
7 25 —	5 35 s.	7 55 —	5 10 —	9 50 —
				Dép. pr Montauban
				5h 45m m.
				3 20 s.

Cahors, le 29 Mai.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mai.

LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

On discute la loi du recrutement.

Le baron Reille, avec beaucoup d'érudition, examine les systèmes employés dans les pays voisins.

Il propose le service de trois ans; le rattachement de l'infanterie de marine à la guerre; deux contingents, dont l'un ne ferait que six mois; maintien des dispenses.

Le général Campenon combat le système Reille, sous prétexte que si les gens instruits pouvaient quitter le régiment après examen, cela blesserait l'égalité. C'est raide.

M. Langlois se rapproche du système de M. Reille.

M. Ballue est contre les deux contingents.

Le renvoi du projet Reille à la commission est repoussé.

Séance du 27 mai.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet de recrutement.

M. Delattre pense qu'il faudrait revenir au projet de 1866 qui abolissait la conscription et répartissait les citoyens en trois catégories : l'armée active, la mobile et la territoriale, selon l'âge.

Ce système donnait une armée solide et procurait une forte économie au budget.

M. le duc de Feltre expose un contre-projet reposant sur le service personnel et obligatoire de vingt à quarante ans, et pendant trois ans dans l'armée active.

Les hommes qui auraient fait trois ans pourraient remplacer les hommes qui après un an d'armée active justifieraient d'une instruction militaire suffisante. (Très bien !)

VOTE DE L'ARTICLE 1

Ce contre-projet est repoussé.

L'article 1, du projet de la commission, est adopté.

L'ARTICLE II

du projet gouvernemental est adopté.

M. Langlois, sur l'article 2 (service militaire obligatoire, personnel et égal pour tous), demande la signification de ces mots : « pous tous ».

Une loi bien définie doit connaître ceux qui seront dispensés et ceux qui ne le seront pas.

Je propose à la Chambre de subordonner le vote de cet article au vote des articles 18 et suivants. (Très bien ! très bien !)

M. le Ministre de la guerre. — Il faut poser une règle avant d'en venir aux exceptions. (Bruit à droite.)

M. Langlois. — Le projet prévoit des exceptions nombreuses pour les hommes valides. Ces exceptions doivent être connues avant que le principe soit voté. (Applaudissements à droite.)

M. Ballue, rapporteur de la commission. — Je m'associe aux observations de M. le Ministre.

L'ajournement de l'article 2 est repoussé.

M. Margaine. — Il ne faut pas écrire dans la loi le mot « égalité pour tous » qui ne serait pas une réalité et qui donnerait lieu à de vives réclamations.

D'après la loi, en effet, le service militaire ne serait pas égal pour tous les hommes reconnus aptes au service. Il y aurait des tempéraments. La Chambre ferait bien de décider, dès à présent, si les tempéraments ne pourront pas avoir une autre base que l'instruction acquise?

Il propose l'amendement suivant : « Le service militaire est obligatoire et personnel pour tout homme reconnu propre au service.

M. Ballue. — La commission repousse l'amendement.

M. Ribot. — Le budget de la guerre de la France est le plus lourd de toute l'Europe. Il atteint 600 millions; encore faut-il ajouter le budget extraordinaire de 100 millions par an. Ce budget, qui atteint la limite extrême, permet d'entretenir 520,000 hommes.

Aucune nation n'atteint ce chiffre. En Allemagne il ne dépasse pas 460 millions. Dans ces conditions, peut-on prendre l'engagement d'incorporer trois contingents entiers pendant trois ans? (Très bien, très bien).

Pour l'armée coloniale, ce sera une nouvelle dépense totale encore inconnue, puisqu'on a jugé à propos de ne la faire venir en discussion qu'après la loi actuelle.

En agissant comme on lui demande de le faire, la Chambre fera une œuvre légère et téméraire. (Vifs applaudissements sur divers bancs).

M. le Ministre de la guerre. — C'est que la commission a refusé de discuter d'abord l'armée coloniale. D'ailleurs, cette armée n'entraînera pas de dépenses nouvelles. Les crédits passeront du ministère de la marine à la guerre, sans être sensiblement augmentés.

M. Ribot. — J'insiste en faveur de l'amendement de M. Margaine.

L'amendement est repoussé par 316 voix contre 168.

Mgr Freppel prononce un beau discours dans lequel il démontre que l'idée de faire de la nation française une nation armée serait funeste.

Il propose d'ajouter à la phrase qui déclare le service est obligatoire et personnel, ces mots : « Sauf les équivalences de charges spécifiées dans la présente loi. »

L'amendement est repoussé par 393 voix contre 92.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

SÉNAT

Séance du 26 mai 1884

LE DIVORCE

Le divorse revient sur l'eau. M. Lafond de Saint-Mür est partisan de la mesure ; M. Naquet dit que l'opinion publique la réclame. La discussion est renvoyée à demain.

Séance du 27 mai

M. Naquet. — Je veux répondre aujourd'hui à la dernière objection opposée au divorce, celle qu'on tire de la liberté de conscience des catholiques.

Je dois établir une distinction entre deux catégories de catholiques : les uns font de la religion une question individuelle ; les autres forment le parti politique catholique. Ces derniers constituent le cléricalisme.

L'orateur fait ensuite l'historique de la question depuis 1789. Il ajoute. Le parti politique catholique ne reconnait pas le mariage civil. M. Lucien Brun dans plusieurs conférences, a exposé que le mariage civil n'est rien.

L'indissolubilité du mariage blesse la liberté des protestants, des israélites et des libre-penseurs Le divorce ne blesse par la liberté des catholiques, car il est facultatif ; donc il n'est pas oppressif.

J'espère que le Sénat voudra prouver qu'il n'est pas l'ennemi systématique des réformes, et qu'il les accepte quand elles sont justes et utiles.

M. Jules Simon. — Je suis d'un avis complètement différent de celui de M. Naquet. Je ne crois ni à l'utilité du divorce ni à son opportunité. Il aura des conséquences graves pour les unions régulières; il n'y aurait d'effet favorable que pour les cas exceptionnels ; mais ces cas doivent-ils exercer une influence prépondérante sur les déterminations du législateur ?

Malgré les chiffres produits par M. Naquet, on ne pourrait affirmer que le divorce n'aura pas une influence regrettable sur la désunion des familles. Donc, en face du doute, on n'aurait le droit de faire la réforme que si elle était nécessaire et demandée. Or il n'est nullement prouvé que le pays réclame le divorce.

M. Pelletan. — En Belgique les femmes catholique, demandent le divorce.

M. Jules Simon. — Tout catholique qui demande le divorce répudie, par ce fait même, sa religion.

J'affirme que les femmes ne sont pas avec ceux qui réclament le divorce.

Leur dignité a grandi avec le respect du mariage, (Applaudissements au centre et à droite).

Il ne faut pas ébranler leur dignité et l'indissolubilité du mariage, non plus que la société. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

La possibilité du divorce sera de nature à exciter les passions, et, par suite, les désordres seront plus fréquents. Vous aurez beau citer ce qui se passe dans les pays étrangers. Je répondrai : « Regardez ce qui se passe dans le cœur humain. »

Si vous allez, contre ces vérités psychologiques, vous détruirez tout ce qui fait la dignité de la famille, tout ce que nous adorons. (Doubles salves d'applaudissement à droite et au centre.)

Non, Messieurs, il ne faut pas porter atteinte à la sainteté du lien conjugal.

D'autres discuteront les détails de la loi. J'ai voulu seulement apporter ici la protestation d'un philosophe.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(46)

l'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

— Oh ! vous allez m'apprendre où il est, n'est-ce pas, citoyen ? Au nom du ciel !... Au nom de ceux que vous aimez ! il ne faut pas me tenir rancune de mon accueil de tout à l'heure. Je vous ai traité durement, je crois. J'étais injuste, j'étais folle, je me repens. Excusez-moi !...

Vous n'êtes pas méchant. Votre père était un des amis du mien. Mon frère Philippe est votre camarade d'enfance, et votre sœur Florence a été comme ma fille... Vous me rendrez mon petit Georges...

Vous me le rendrez demain, plus tard, quand vous le jugerez à propos. Mais vous me le rendrez, ne fût-ce qu'un jour, ne fût-ce qu'une heure, ne fût-ce qu'un moment, pour le voir, pour l'étreindre dans mes bras, sur mon cœur.

La fille du garde-chasse fit deux pas vers Joseph, les mains jointes ; lui, se recula de deux pas, en grommelant de mauvaise humeur :

— C'est bon. Pas tant d'attendrissement. On vous le rendra, votre Georges.

— Quand ? interrogea la jeune femme haletante.

— Quand nous aurons fait nos conditions, ma poulette.

— Nos conditions ?

— Hé ! oui, parbleu. Dans tout marché il y a le tien et le mien. L'essentiel est de discuter et de s'entendre.

L'âme de la sœur du lieutenant se révolta à cette idée que l'on imposât des conditions à une mère qui réclamait son enfant, et elle s'informa d'un ton bref :

— Ces conditions, quelles sont-elles ?

— On vous les expliquera quand vous serez plus calme, riposta Joseph sèchement.

Elle sembla se recueillir. Une terreur indicible lui serrait le cœur. Puis, après un moment d'hésitation :

— Et pourtant, citoyen Arnould, ces conditions dont vous parlez, si je ne pouvais les remplir... Si je ne pouvais les accepter.

— Ce serait tant pis pour vous, la belle.

Denise secoua le front :

— S'il ne s'agissait que de moi !...

— Oui, ricana le paysan, mais il s'agit aussi de votre jouvenceau. Celui-là, vous pourriez en faire votre deuil. Je vous signe mon billet que vous ne le reverriez jamais.

— Jamais ?...

— Jamais !

Elle s'avança sur lui :

— Vous dites que je ne reverrais jamais mon fils ?

— Jamais, répéta Joseph, qui la reçut de pied ferme.

Leurs yeux se brûlaient. Leurs bouches se touchaient presque. Vous auriez juré d'une lionne prête à se jeter sur un tigre. La femme fronça le sourcil et murmura :

— Prenez garde !

L'homme haussa les épaules et répondit :

— A quoi ?...

— Il y a des lois, des juges qui vous arracheront l'enfant que vous prétendez me voler.

— Invoquez-les, si vous l'osez...

Denise baissa la tête.

Le paysan continua :

— Adressez-vous, si bon vous semble, au citoyen Thouvenel, qui est, avec le commandant de la force armée de l'arrondissement, comme la culotte avec la chemise, ou mieux encore, au commandant de cette force armée lui-même, à Philippe Hattier, à votre frère, et tenez-leur quasi ce langage à tous deux :

« J'avais menti en affirmant que le bâtard de Gaston des Armoises était mort... Ce bâtard existe. Je suis sa mère. On me l'a pris. Je le redemande à la face de tous... Qu'est-ce que ça me fait ma honte rendue publique ? Qu'est-ce que ça me fait que le nom que je porte, qui était celui d'un brave soldat, qui est celui d'un brave officier, soit couvert de la boue de ma faute, et que les éclaboussures de cette boue rejaillissent jusque sur une tombe ?...

» Qu'est-ce que ça me fait, le bruit, l'esclandre, le scandale, les propos, les huées, les sifflets, le charivari ? Un quidam a recueilli l'enfant illégitime ; il le détient, il le cache, il prétend m'empêcher de produire cette preuve de mon déshonneur. J'exige qu'on arrête ce quidam, qu'on le poursuive, qu'on l'emprisonne...»

Il s'arrêta, couvant Denise du regard, Denise défaillante, écrasée, anéantie.

Le paysan questionna :

— N'est-ce pas là ce dont vous avez envie d'entretenir les magistrats ?

La sœur de Philippe ébaucha un geste d'horreur. L'aîné des Arnould poursuivit :

— Si telle était votre intention, il ne faudrait point vous gêner. Vous ne m'embarrasseriez nullement. Il me serait, en effet, aisé de répliquer :

« Que l'enfant réclamé par vous a été inscrit sur les registres de la municipalité et de la paroisse de Valincourt sous cette rubrique : « né de père et de mère inconnus. »

» Que rien n'établit dans l'espèce qu'il vous appartient plutôt qu'à la première venue et qu'il soit plutôt le fils du ci-devant marquis que le mien, car je ne crains pas que ce gentilhomme revienne, pour me démentir, de l'endroit où il a émigré à nouveau.

» Qu'enfin la loi seule a le droit — cette loi que vous invoquez — de revendiquer ces créatures sans famille et sans aveu...»

Voilà, encore une fois, ce que je serais en mesure de faire entendre à la justice... Mais voici ce que je vous dis, à vous, et ça sera court, clair et précis, et je vous engage à le graver dans votre mémoire :

Le chérubin est en lieu sûr. Je vous défie de deviner le tiroir à secret où j'ai serré le précieux trésor.

Ce tiroir découvert, d'abord il faudrait en trouver la clé. Cette clé, je l'ai et je la garde.

Un seul mot pour terminer.

On commence par le divorce : prenez garde, si vous le votez, au grand divorce. Il ne serait pas loin. (Applaudissements prolongés à droite et au centre).

Informations

Elections législatives du 25 mai 1884

Arrondissement de Bernay (Eure).

MM. Raoul Duval, conservateur. 8,888 Elu.
Parissot, républicain..... 5,582

2e *Circonscription du Mans (Sarthe).*

M. Paillard-Ducléré, républicain. 11,354 Elu

DYNAMITARS

Deux Français ont été arrêtés, hier à Londres. Ils étaient porteurs de matières explosibles.

On les a relaxés après interrogatoire.

TONKIN

Le *Petit Journal* dit qu'il serait question de rattacher le Tonkin au ministère des affaires étrangères.

Ce rattachement serait un acheminement vers le rétablissement du ministère des colonies et le remaniement de l'organisation ministérielle.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Le Conseil municipal est convoqué pour ce soir à 8 heures, dans le lieu ordinaire de ses réunions.

Un arrêté du Maire de Cahors interdit à tout cafetier et autres débitants de boissons d'employer, pour un service quelconque, *dans la partie de leurs établissements affectée aux consommateurs*, des femmes ou des filles étrangères à leurs familles.

Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront poursuivies conformément aux lois.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS

Les candidats qui seront admis à passer le second examen devant les commissions régionales instituées à cet effet, devront se présenter à Agen, pour les départements du Lot, de Lot-et-Garonne et du Gers, le 13 septembre.

Nous recevons une lettre de M. Escoffier, ancien membre fondateur de la *Lyre cadurcienne*, dans laquelle il proteste de l'usage qu'on a fait de son nom dans une réunion tenue par cette société. Il déclare, en outre, énergiquement, qu'il n'a tenu aucun propos malveillant à l'égard de qui que ce soit et il espère qu'à l'avenir il ne sera plus mêlé à ces discussions.

La section de législation du conseil d'Etat est saisie d'une demande formée par M. Léris, receveur des finances de Saint-Mandé, et de son épouse, Mme Benedetta Gambetta, veuve, en premières noces, de M. Jouinot, agissant comme tuteur et co-tutrice des trois mineurs, François Jouinot, Paul Léris et Maurice Léris, à l'effet d'obtenir, pour lesdits mineurs, l'autorisation d'ajouter à leur nom patronymique celui de Gambetta et de s'appeler, à l'avenir, Jouinot-Gambetta et Léris-Gambetta.

LES PROTÊTS.

Les protestations adressées au Gouvernement à propos de la désastreuse circulaire sur les protêts, ont produit un résultat. Le garde des sceaux prépare un projet de loi destiné à régler la question conformément aux vœu des commerçants.

L'article 162 du Code de commerce serait modifié de manière à étendre d'un jour le délai légal à l'expiration duquel les protêts peuvent être faits. Ainsi serait régularisé l'état de fait qui existe maintenant et que l'Enregistrement, sur les ordres de M. Tirard, avait voulu faire cesser.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Plusieurs employés surnuméraires des postes et télégraphes s'étant plaints d'attendre depuis plus d'une année leur nomination comme commis appointés, il a été répondu ce qui suit, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

« Il est bien vrai qu'un certain nombre de surnuméraires des postes et télégraphes ayant *plus d'un an* de stage attendent leur titularisation ; — mais il est inexact qu'une promesse quelconque leur ait été faite, ou insérée dans un rapport officiel, de les nommer après *une année* de surnumérariat.

« On avait pu jusqu'à présent, nommer au bout d'un an. Mais ce qui était possible naguère n'est plus possible aujourd'hui. Les cadres sont pleins. Il a fallu réintégrer un grand nombre de jeunes gens revenant du service militaire ; les ressources budgétaires ne permettent actuellement aucune création d'emploi.

« Les jeunes surnuméraires n'ont donc qu'à attendre patiemment. Le ministre ne peut nommer personne là où il n'y a pas de vacances. Néanmoins il espère que, d'ici peu, il pourra régulariser les situations d'un grand nombre des plus anciens surnuméraires. Il y a eu récemment une fournée de commis ; il y en aura tout prochainement une nouvelle. »

M. Deschamps, sous-lieutenant au 7e de ligne est nommé lieutenant au 113e.

Par arrêté du Directeur général de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, du 21 avril dernier, M. Debertrand, receveur de l'Enregistrement à Martel (Lot), a été nommé à Objat (Corrèze).

A partir du jeudi, 29 mai courant, la musique du 7e se fera entendre sur les Allées Fénelon, les jeudi et dimanche chaque semaine, de 8 à 9 heures du soir.

LES FAUX BILLETS DE BANQUE.

Industriels, commerçants, banquiers et vous tous qui recevez des billets de Banque en paiement, méfiez-vous des faux billets.

Des chevaliers d'industrie en ont mis en circulation dans notre ville. L'imitation est parfaite et il faut un œil exercé pour découvrir la différence. Lorsque vous êtes sûr qu'un billet est bon, habituez vos doigts à l'épaisseur du papier, étudiez la forme des caractères, des figures ornant les vignettes, leur couleur bleu pale les dates des émissions. Malgré ces précautions méfiez-vous toujours.

Nous ne voulons pas jeter la panique dans les transactions commerciales ; mais nous avons constaté aujourd'hui le travail d'imitation ; nous pouvons affirmer qu'il est presque parfait et que les faussaires sont très habiles.

Voici cependant les indices qui pourront guider les observateurs. Le papier est plus fort, et d'une blancheur plus jaunâtre ; la date de l'émission est du 13 avril 1883 ; la teinte bleue de la vignette est plus prononcée et l'ensemble des traits plus gros ; les caractères des cartouches sont plus grands et plus maigres ; l'œil de l'enfant placé en bas et à gauche est ouvert d'une manière peu gracieuse et la glace qui est au-dessus n'a pas de blanc au milieu.

En regardant le billet à la lumière, la tête ailée de Mercure en filigrane est moins apparente et la gloire étoilée du haut de la vignette est très peu visible ; le verso est parfait, mais les caractères des cartouches sont plus forts.

Ces billets sont de cinquante francs.

Les indications que nous donnons pourront, nous en avons la certitude, éveiller l'attention de beaucoup de gens. Mais combien de personnes ignorantes se laisseront prendre et croiront posséder une somme assez considérable qui n'auront qu'un lambeau de papier inutile. Méfions-nous.

CONDAMNATION DE LA « BAVARDE »

Nous lisons dans la *Feuille Villageoise :*

« On se souvient de l'assignation lancée contre le journal la *Bavarde* par notre ami M. Arthur Boursiac. L'affaire est venue le, 24 mai, devant le tribunal civil de Moissac,

« Après un solide exposé des faits par Me Boysou, avocat de M. Boursiac et un chaleureux réquisitoire de M, le procureur de la République, Blaignant, la *Bavarde* a été condamnée par défaut, dans la personne de M. Durand Monestrol, son gérant, à six mois d'emprisonnement, 2,000 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts.

» Cette condamnation aura, espérons-le, pour résultat de mettre un terme à ce dévergondage de cancans et de médisance anonymes, qui s'abattaient hebdomadairement sur notre ville.

LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Canton de Cahors (nord).

Cahors	Sirech ✠, ✠	Costes et Mazières.
Espère	Laserre	Clary.
Lamagdelaine	Jarlan	Peyre.
Larroque-des-Arcs	Alazard	Bonnemort.
Mercuès	Pouli	Delpon.
Pradines	Pillat	Besombes.
Valroufié	Grèzes	Fabre.

Canton de Cahors (sud).

Cahors (sud)	Sirech	Costes et Mazières.
Arcambal	Bras	Vinel.
Labastide-Marn.	Valette	Carroul.
Montat (le)	Dufour	Dalet.
Trespoux-Rassiels	Henras	Bouscat.

Canton de Castelnau.

Castelnau	Tailhade	Feyt et Sabatié.
Cézac	Rulié	Vignals.
Flaugnac	Garrigues	Bonnet.
L'hospitalet	Combebias	Constans.
Pern	Planavergne	Vaquié.
St-Paul-Labouffie	Linon (Jean-Pierre)	Linon (Jacques).
Ste-Alauzie	Ausset	Lafage.

Canton de Catus.

Boissières	Miquel	Cuniac.
Calamane	Valette	Mostolac.
Catus	de Valon	Couderc.
Craissac	Brassac	Bessat.
Francoulès	Longayrou	Dablanc.
Gigouzac	Roques	Lasvignes.
Junies (les)	Delayre	Cayla.
Labastide-du-V.	Jordanet	Bézio.
Lherm	Chatain	Latroucherie.
Maxou	Monteil M.	Garrigou.
Mechmont	Izarn	Amadieu.
Montgesty	Socirac	Rigal.
Nuzéjouls	Talayssat	Bertrand.
Pontcirq	Devès	Lavergne.
St-Denis, près Catus	Brugalières ✠	Marty.
St-Médard	Couture	Berrié.

Canton de Cazals

Arques (les)	Mayzen	Lemosy.
Cassagnes	Galiacy	Calmeille.
Cazals	Calmeilles	Vidilles.
Frayssinet-le-Gélat	Béral	Paillé.
Gindou	Soulié	Lafargues.
Goujounac	Bladier	Valadié.
Marminiac	Cangardel	Lavergne.
Montcléra	Maurice	Delbreil.
Pomarède	Pradalès	Annès.
St-Caprais	Florenty	Delmas.

Canton de Lalbenque.

Anjols	Salgues	Lufau.
Bach	Escrouzailles	Mercié.
Belfort	Sicard	Vaysset.
Belmont, près Lalbenque	Bouyssi	Miquel.
Cieurac	Caminel	Jouany.
Cremps	Cubaynes	Ourcival.
Escamps	Salgues	Frayssé.
Flaujac	Blattes	Lalande.
Fontanes	Dugès	Bourrières.
Laburgade	Roques	Bousquet.
Lalbenque	Dugès	Lestrade.
Mondoumerc	Delom	Sicard.
Vaylats	Léris	Bru.

Canton de Lauzès.

Blars	Delfau	Baras.
Cabrerets	Decremps	Faurie.
Cras	Lalo	Bertrand.
Lauzès	Lalo	Galtié
Lentillac	Hérétié	Francoual.
Nadilhac	Sudrès	Besse.
Orniac	Salgues (Henri)	Salgues (J.-F).
Sabadel, près Lauzès	Bastide	Magot.
St-Martin-de-Vers	Cambres	Bélibio.
St-Cernin	Meulet	Favens.
Sauliac	Rigouste	Arjac.
Sénaillac	Bramarigue	Méric.

Canton de Limogne.

Beauregard	Peyre	Couderc.
Calvignac	Vialatte	Largentie.
Cénevières	Couderc	Garrigues.
Concots	Ausset	Bach.
Laramière	Masbou	Costes.
Limogne	Pradines	Vinel.
Lugagnac	Frayssé	Lafon.
Promilhanes	Lafon	Couderc.
Saillac	Courréjou	Costes.
St-Martin-Lab	Lafarguettes	Aymard.
Varaire	Dalat	Cavaillé.
Vidaillac	Bach	Peyré.

Canton de Luzech.

Albas	Constans	Miran.
Anglars-Juillac	Chapt	Boulzaguet.
Belaye	Raynaly	Bru.
Caillac	de Gaudusson	Bouloumié.
Cambayrac	Bessières, (A)	Salinié.
Carnac-Rouffiac	Molinié	Cournil.
Castelfranc	Pagès Duport	Aldebert.
Douelle	Rigal Jean-Théron	Bessières, gend. Albet
Luzech	Bergon	Cavalié.
Parnac	Bouloumié	Derrupé.
St-Vincent-Rive-d'Olt	Babuel-Peyrissac	Bergon.
Sauzet	Derrupé	Cagnac.
Villesèque	Duthil	Pezet.

Canton de Montcuq.

Bagat	Delbreil	Bley.
Belmontet	Galiacy	Guitard.
Boulvé (le)	Bergougne	Dezoliés.
Fargues	Bataille	Célières.
Lascabanes	Denègre	Garrigues.
Lebreil	Castagné	Guitard.
Montcuq	Valat	Boudou.
Montlauzun	Montagnac	Delsol.
St-Cyprien	Verdier	Dayma.
St-Daunès	Aladel	Delprat.
St-Laurent	Malaret	Lafage.
St-Matré	Pigner	Jordy.
St-Pantaléon	Vilas	Campagnac.
Ste-Croix	Delprat	Vignoles.
Saux	Isidore	Canet.
Valprionde	de Laborie	Paillas.

(A suivre).

Or, je suis un individu qu'on ne crochète pas facilement... Quand vous vous ruineriez la cervelle à chercher; quand vous emploieriez ce qui vous reste à vivre ; quand vous révolutionneriez tous les tribunaux du département, toute la maréchaussée de la province, tous les mouchards de la République, vous n'aboutiriez qu'à un chou blanc.

Nonobstant, je ne suis pas un Turc, et il me plaît de vous informer que l'innocent est sain, vif et gai, pour l'instant. Mais, c'est un gars si maigriot, si délicat et si pâlot ! De la graine de grand seigneur, quoi ! Il faut l'entourer de tant soins, de ménagements et de prévenances ! Son existence a tellement l'air de ne tenir qu'à un souffle ! Et puis, les enfants, c'est sujet à des maladies si subites ! C'est si variable et si casuel ! Un jour, ça se porte comme un charme ; crac ! le lendemain plus personne !

S'il vous advenait, par hasard, de jaser à n'importe qui de ce dont nous venons de causer ce matin ; s'il vous advenait de tenter la moindre démarche pour retrouver le petit sans ma permission ; s'il vous advenait de tramer quelques complots à mon endroit, soit seule, soit aidée par votre frère, l'officier, soit avec l'assistance de toute autre personne, je vous répèterais, à mon tour, ces deux mots avec lesquels vous comptiez si bien m'intimider tont à l'heure :

— « Prenez garde !... » Votre fils a fait peu de tapage pour entrer dans ce monde... Eh bien ! je vous donne ma parole qu'il en ferait encore beaucoup moins pour en sortir.

. . . . . .

Denise avait compris. Elle retomba sans force, brisée, à demi-morte, sur le banc de gazon qui se trouvait derrière elle...

— Monsieur, balbutia-t-elle, que voulez-vous de moi ?

VIII

DEMANDES EN MARIAGE

Quand il vit sous ses pieds la fille du garde-chasse :

— A la bonne heure ! reprit Joseph du ton câlin dont on se sert pour flatter un enfant rétif qui vient de se soumettre enfin, à la bonne heure, chère demoiselle ! Vous voilà sage comme une image. Gageons que cette conversation, qui avait commencé comme de chien à loup, va finir entre une paire d'amis.

Denise réitéra sa question :

— Monsieur, que voulez-vous de moi ?

— Ce que je veux de vous, mignonne ?

Il sourit et se frotta les mains.

— Rien que d'agréable, à coup sûr, pour deux estimables familles : la vôtre et la mienne. Y êtes-vous ?... Non, n'est-ce pas ?... Eh bien, je veux que vous m'aidiez à faire le bonheur de quatre personnes.

— Le bonheur de quatre personnes ?

— Celui, d'abord, de notre vaillant officier ; celui de Florence, ma sœur chérie ; le mien, ensuite ; et puis, ma foi, aussi le vôtre, par-dessus le marché.

La jeune fille murmura :

— Je ne comprends pas...

— Bon ; on va s'explique catégoriquement.

Il s'assit sans façon auprès de sa victime :

— Votre frère Philippe en tient pour la Benjamine...

La figure de Denise exprima la surprise sans bornes que lui causait cette communication inattendue. L'aubergiste appuya :

— Il en tient pour la petite, j'en suis certain ; mais je n'ai pas le loisir de m'emberlificoter dans un écheveau de détails... De son côté, je penche à croire que Florence ne le voit pas d'un œil indifférent. Confessez-les si vous voulez. Moi, je leur donne l'absolution... La fille d'un hôtelier à l'aise vaut le fils d'un garde-chasse qui n'avait pas le sou. Pauvreté n'est pas vice.

Or, si l'ami Philippe a gagné l'épaulette d'argent, il héritera de quoi en redorer les fils quand nous aurons eu la douleur de perdre la maman Arnould.

— Cependant...

Le masque et la voix de Joseph ne changèrent point sensiblement. Pourtant un frisson courut dans les veines de son interlocutrice, quand il repartit avec une douceur froide :

— Ah ! pas de cependant, de grâce, citoyenne. J'ai horreur des objections. Si votre frère hésite, vous le déciderez. Je prétends que cette affaire soit menée rondement. En revanche, je vous promets de vous faire embrasser le petiot — en bonne santé — dès le lendemain des deux noces.

Denise, dont l'effarement allait croissant, répéta machinalement :

— Des deux noces ?...

PAUL MAHALIN

(A suivre).

Un voyage archéologique à Cahors.

(Suite et fin).

Le Pont-Neuf, reconstruit en 1250 sur l'emplacement d'un ancien pont romain, et qui porte le nom de *Pont Henri IV* depuis que le chef des huguenots, en 1580, a pénétré par cette voie dans l'intérieur de la ville, relie le faubourg à Cahors.

En se tournant du côté opposé, on aperçoit la haute tour carrée qui domine le château royal, devenu aujourd'hui la prison départementale. A quelques pas s'élève la tour exagonale contenant l'escalier du collège Pélegry. Les remarquables motifs d'architecture du XVe siècle qui ornent la porte et les fenêtres tentent nos photographes, qui s'empressent d'installer leurs objectifs.

Mais, hélas ! les heures s'envolent sans que notre admiration puisse se lasser : c'est en courant que nous jetons un coup d'œil, dans cette partie de la ville, sur plusieurs maisons des XIIIe et XIVe siècles qui renferment toutes quelques particularités architecturales. A signaler un escalier en pierres dont l'axe est remplacé par une hélice d'une légèreté aérienne.

Midi a déjà sonné depuis longtemps, la nature sans pitié, même pour des archéologues, réclame impérieusement ses droits. Aussi est-ce avec une satisfaction évidente que les quarante-cinq convives prennent place autour de la table dressée dans la grande salle de l'hôtel du Cheval-Blanc. M. le chanoine Pottier a à ses côtés M. de Fontenilles et M. l'Ingénieur en chef du département ; M. Rattier, vice-président, est entouré de la délégation de la Société des Etudes du Lot.

L'appétit étant aiguisé par l'excursion matinale, chacun fait honneur au repas servi par M. Taillade. Les conversations les plus animées, les discussions les plus entraînantes, les gais propos se mêlent et s'entrecroisent de tous côtés. Cependant notre sympathique président se lève, et, avec ce tact exquis dont il a le secret, trouvant un mot aimable pour chacun, il remet, aux applaudissements de tous, le diplôme de membre correspondant à M. Paul de Fontenilles.

Après lui, M. le chanoine Calhiat, dans une poétique improvisation, se réjouit de voir reliées par une chaîne de fer les deux villes du Bas-Quercy, rivales autrefois, mais unies désormais, comme les deux filles d'une même mère.

En sortant de l'hôtel du Cheval-Blanc chacun s'arrête devant les fenêtres de la *maison Pezet*. Quoique la rue soit très étroite en cet endroit, on ne se lasse pas de regarder ces merveilleuses sculptures de la Renaissance.

Enfin, nous nous trouvons devant la Cathédrale dédiée à St-Etienne. La façade composée d'un mélange d'architecture romane, ogivale et byzantine, est faite pour dérouter l'imagination. On y remarque, cependant, une rose d'un beau dessin. Au midi s'ouvre une porte avec arcature fleuronnée d'un travail byzantin très caractérisé.

Du côté nord, se dresse un remarquable porche, malheureusement muré, dont la coupe et l'ornementation sculptée rappellent, tout d'abord, le célèbre portail de l'église abbatiale de Moissac. Cette vaste arcade ogivale du XIIe siècle offre deux compositions distinctes : sous une suite de dais trilobés sont placées les statues des douze apôtres. Au-dessus, au sommet du tympan, le Christ est entouré d'anges adorateurs. A droite et à gauche, sur des basreliefs fouillés avec beaucoup de soin, sont représentés l'apostolat et le martyre de saint Génulfe, premier évêque de Cahors. A l'extérieur, le cordon saillant qui entoure l'arcade ogivale, est décoré de plusieurs scènes très animées : on aperçoit des ouvriers occupés à ferrer un cheval et des chasseurs qui jettent sur un cerf leur fillet déployé. Malgré la beauté de l'ensemble, le porche de Saint-Pierre à Moissac est généralement préféré, à cause de la richesse d'ornementation et le fini des sculptures.

L'ancien palais épiscopal, qui communiquait de ce côté avec la Cathédrale, est occupé aujourd'hui par les bureaux de la Préfecture.

Nous pénétrons dans l'intérieur de l'édifice et l'œil est tout d'abord arrêté par l'aspect imposant des deux coupoles qui recouvrent les travées de la nef. Inscrites dans quatre arcs ogivaux d'une grande épaisseur, elles s'appuient sur d'énormes pilliers quadrangulaires. Une corniche très saillante s'étend au sommet des travées, à la naissance des coupoles. M. de Fontenilles croit que l'église a été recouverte primitivement d'un plafond en bois, semblable à ceux que l'on retrouve dans la plupart des églises d'Angleterre. Plusieurs personnes font remarquer les analogies qui existent entre Saint-Etienne de Cahors et Saint-Pierre de Moissac. Cette dernière église, restée inachevée, ne devait-elle pas d'après le plan primitif, recevoir aussi deux coupoles ?

Autour du chœur se trouvent les peintures murales restaurées avec un rare bonheur par M. Calmon ; Seules, les fresques primitives représentant le baptême du Sauveur et le martyre de Saint-Etienne ont pu être conservées.

L'ancienne chapelle de Saint-Martin, construite au XIVe siècle, où l'on trouve encore des traces de peinture, sert de sacristie. Les remarquables chapes du XVIIe siècle, d'une richesse d'ornementation merveilleuse, les aubes garnies jusqu'à mi-hauteur en point de Venise et d'Angleterre, attirent tour à tour notre attention. La crosse de Pons d'Antéjac est un très curieux spécimen de l'orfèvrerie du XIVe siècle.

L'artiste a représenté d'un côté l'annonciation, de l'autre la visitation de la Vierge.

M. l'archiprêtre, ayant reçu l'autorisation de Mgr l'Evêque, extrait de la chapelle dans laquelle elle est soigneusement renfermée, une relique insigne de la Passion, désignée sous le nom de Sainte-Coiffe. C'est le suaire en lin, semblable aux anciennes toiles égyptiennes, qui enveloppait la tête du Sauveur. Le tissu est plié en huit doubles réunis par une légère broderie d'argent. Des taches de sang sont encore visibles à l'intérieur. Suivant la tradition, Charlemagne aurait donné lui-même à la Cathédrale de Cahors cette précieuse relique.

Dans une chapelle latérale se trouvent des peintures du XIIIe siècle très bien conservées : un bas-relief, malheureusement mutilé, représente les trois chœurs célestes superposés et dominés par l'image du Père-Eternel.

Le cloître, du style flamboyant le plus pur a été commencé en 1504 par Antoine de Luzech, évêque de Cahors. Sur l'un des côtés se trouve une chapelle construite vers la fin du XVe siècle, dont les voûtes. à nervures surchargées, sont d'un caractère tout allemand.

Nous pénétrons dans la maison des chanoines, vrai joyau de la Renaissance qui date de 1526. Elle est occupée actuellement par le presbytère. On ne peut imaginer rien de plus fin et de plus délicat que la sculpture de cette façade qui rappelle les plus belles œuvres de Bachelier. Des plafonds en charpente, ornés de rinceaux de style Henri III, décorent l'ancien réfectoire des chanoines.

A côté, sur la place Henri IV, se trouve l'hôtel Roaldès. M. Valette, chef d'institution, membre de la Société des Etudes du Lot, nous fait, avec une amabilité parfaite, les honneurs de la maison. Une tour ronde surmontée d'un épi fleurdelisé, sert d'escalier pour arriver à une vaste salle dont la grande cheminée est ornée, comme la plupart des édifices de Cahors déjà visités, de *bâtons écotés*.

C'est dans cette maison qu'Henri IV, après s'être rendu maître du Pont-Neuf, situé dans le voisinage, habita pendant les trois jours qui lui furent nécessaires pour s'emparer de la cité cadurcienne. Non loin de là, le vaillant baron de Vezins, sénéchal du Quercy, fut tué en défendant une barricade.

L'église Saint-Urcisse a subi d'importantes modifications. Le plafond primitif plat et en bois a été remplacé par une voûte romane. On trouve dans cet édifice plusieurs chapiteaux historiés des XIIe et XIIIe siècles, et sur le mur latéral de droite une curieuse inscription du *pater* en caractères du XIVe siècle.

En nous rendant au Musée, nous apercevons sur la place de l'Hôtel-de-Ville le monument élevé récemment à la mémoire de Gambetta. Au point de vue purement esthétique, cette statue nous semble lourde ; la pose est théâtrale et cherchée. Mais passons.

Le musée, encore en voie de formation, se compose de quelques toiles données par le Gouvernement. La collection archéologique est de beaucoup la plus importante. A signaler un four à poteries samiennes ; inscription consacrée à Luctérius ; une lame d'épée en bronze, recouverte d'une patine admirable, trouvée à Puy-d'Issolu ; la cage pénitentiaire en fer où l'on plaçait les femmes adultères pour les immerger dans le Lot.

En se rendant à la gare, la Société s'arrête quelques instant au Lycée, qui se compose du Collège des Jésuites et de l'ancien couvent des Cordeliers. Un gracieux campanile du XVIIe siècle arrête les regards, dès qu'on pénètre dans la cour d'honneur.

Avec une grâce exquise, M. le Proviseur nous fait visiter les parties les plus intéressantes de cet établissement. Les classes de seconde et de philosophie, formées d'une partie de la chapelle des Jésuites ont des plafonds de bois semblables à ceux de la maison des chanoines. Les célèbres sibylles de Michel-Ange sont reproduites sur ces plafonds. Au milieu se trouve la vierge avec cette inscription : *quod omnes, una*. Les voûtes gothiques de la salle de la bibliothèque fixent notre attention.

Le temps s'écoule avec rapidité : nous nous retrouvons réunis sur le quai de la gare énumérant toutes les merveilles que nous avons pu admirer, regrettant surtout de n'avoir pu consacrer plus de temps à cette ville si riche en monuments anciens et en souvenirs historiques. La vapeur impitoyable fait entendre le signal du départ, et nous nous éloignons, non sans avoir remercié, une dernière fois, nos guides aimables et autorisés et spécialement M. Paul de Fontenilles, dont l'obligeance durant cette journée ne s'est laissée rebuter, ni par la multiplicité de nos questions, ni par notre curiosité inassouvie.

B. N.

(Courrier du Tarn-et-Garonne.)

BOURSE. — *Cours au 29 mai.*

3 0/0	78 82 1/2
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	107 05
4 1/2 0/0 1883	107 90

Dernier cours du 28 mai.

Actions Orléans	1,300 00
Actions Lyon	1,240 00
Obligations Orléans 3 0/0	371 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	304 25
Obligations Lombardes (jouissance ...)	301 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	331 50

Bibliographie

REVUE SCIENTIFIQUE. Sommaire du numéro 21 (24 mai 1884). — Théodore Schwann, par M. Léon Fredericq. — L'atténuation de la rage par M. Pasteur (de l'Institut). — L'inoculation de la phtisie, par M. Germain Sée. — Revue de zoologie et de paléontologie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. — Sommaire du numéro 21 (24 mai 1884). — Les intérêts français dans le Soudan éthiopien, par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour. — La Sociologie de M. Herbert Spencer, par M. Lévy-Bruhl. — Le Carnet de mariage, nouvelle. par M. Jacques Normand. — Deux petits poèmes sur Sapho, par M. A. de Tréverret. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Josse. — Bulletin.

Bureau des Revues, 111, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA VIGNE AMÉRICAINE, sommaire du no 5. (mai 1884). — Chronique de mai. J.-E. Planchon. — La défense des vignes en Italie. Comte Bianconcini. — Correspondance italienne. P. Selletti. — Congrès et exposition phylloxériques de Turin. P. Selletti. — Notes sur le catalogue descriptif illustré de MM. Bush et fils et Meissner. A. Champin. — Note sur un opuscule de M. Cazeaux-Cazalet. A. Champin. — Exposition de vins à Nîmes. L. Guiraud. — Sur les tarifs des chemins de fer appliqués aux vignes. — Dégustation des vins américains à la Société d'agriculture de Bordeaux. Société d'agriculture de la Gironde. — Conduite de la vigne d'après la méthode sovoisienne, dite méthode Sylvoz. Baron Perrier de la Bathie. — Adresser tout ce qui concerne la rédaction : à M. Pulliat, à Chiroubles (Rhône), par Romanèche (Saône-et-L.).

SCIENCE ET NATURE. Sommaire du numéro 36. Texte : La végétation de l'archipel megellanique. Plantes comestibles et ornementales. par M. Hariot — Les microbes. Nos serviteurs, par L. Mangin. — Les applications de la photographie à la gravure, par Emile Bouant. — Les Annamites, par le docteur Corre. — A travers la science : Encyclopédies étrangères, Téophraste Renaudot, Contraste simultanné de couleur, Cartographie de Madagascar, Usine à gaz, Année scientifique et industrielle. — Chronique. — Musique ethnographique : Air marocain. — Gravures : Fagus antarctica, Hêtre à feuilles caduques, Fagus betuloides, Drimys Winteri, Philesia buxifolia, illustrations par G. Pilarski et Blanadet. — Poussière de l'air d'après Miquel. Micrococcus prodigiosus, Baci lus amylobacter, Vibrions, Bacillus de la malaria, Spirillum. — Les Fourmis moissonneuses. Fac-similé d'une lithographie, d'après Moggridge. — Lettre de Claude Bernard à V. Regnault. — Musique ethnographique : Air marocain. — Bureaux à la librairie J.-B. Baillière et Fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

Étude de Me Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

SUR

LICITATION

Adjudication fixée au VINGT-CINQ JUIN prochain.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le dix décembre dernier, entre Jean-Pierre Delmas, garde de navigation, domicilié de la ville de Cahors, ayant Me Delbreil pour avoué.

Dame Marguerite Delmas, veuve Ausset, sans profession, dame Marguerite Agié, marchande, et le sieur Gauthier, mariés, tous domiciliés de la ville de Cahors, ayant Me Talou pour avoué.

Et dame Aurélie Delaville, épouse d'Henri Delmas, interdit, domicilié autrefois à Bordeaux, actuellement à Paris, ayant Me Delbreil pour avoué. Il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des biens ci-dessous désignés.

Biens à vendre :

Une maison, sol et patus et un jardin, le tout contigu, situé au lieu dit Cabazac, commune de Cahors, portés sous les numéros 1, 2 et 2 du plan cadastral de ladite commune, section L, contenant environ deux ares, cinquante centiares, et tenant du levant avec la route ou chemin de grande communication de Cahors à Touzac, du couchant et du nord, avec M. Belmont, et du Midi, avec Miquel.

Ces immeubles dépendent des successions de Joseph Delmas, et de Marie-Anne Simonet.

Le cahier des charges dressé par Me Delbreil, pour parvenir à la vente desdits biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

L'adjudication aura lieu le **vingt-cinq juin** prochain, à l'heure de midi, au palais de justice de Cahors, par devant Me Fieuzal, juge commissaire, sur la mise à prix de six cents francs, ci.. 600 fr.

Les frais seront en diminution du prix.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, Fo Co reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

GUSTAVE CLAUDIN — **MES SOUVENIRS**

LOUIS FIGUIER — **L'ANNÉE SCIENTIFIQUE**

Père DIDON — **Les Allemands**

HENRI GERVILLE — **FOLLE AVOINE**

EMILE ZOLA

La Joie de Vivre.

CONSEIL AUX DAMES

— Voulez-vous être belle ? — Employez la *Crême-Oriza de Ninon de Lenclos*, préparée par L. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré, Paris. S'achète chez tous les parfumeurs de France. Envoi du catalogue *franco*.

CHEMIN DE FER DE

VALENCE A LIRIA

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 1,800,000 francs entièrement libéré

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Général **Augustin de Burgos**, sénateur, directeur général au Ministère de la Guerre en Espagne, *Président*.
J. Verbrugghe, propriétaire.
G. Bauwens, entrepreneur de travaux publics.
E. Gehenniaux, propriétaire.
Rafael Atard, député aux Cortès.
Enrique de Villaroya, député aux Cortès.
Thibaudeau, ingénieur.

EXPOSÉ

Le chemin de fer de *Valence à Liria* d'une longueur de 30 kilomètres, forme la première section d'une grande ligne, qui, se dirigeant du Sud-Est vers le Nord de l'Espagne, mettra la Méditerranée en communication directe avec l'Océan, en partant de *Valence* et en se dirigeant vers *Liria, Segorbe, Teruel, Valladolid, etc.*

La ligne sera ouverte à l'exploitation au mois de Septembre prochain. Le coût total de l'entreprise s'élève à fr. 3,600,000, soit 120,000 fr. seulement le kilomètre, matériel fixe et roulant compris.

Le produit net de l'exploitation est évalué à.. fr. 450 000
Le service des obligations exige une annuité de. 165.000

Il restera à distribuer aux actionnaires..... 285.000

Dans ces conditions, avec une marge aussi considérable l'obligation de *Valence à Liria* est un placement de premier ordre et doit être assimilée aux obligations des grandes lignes telles que celles de *Saragosse*, du *Nord de l'Espagne* des *Andalous*, etc.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 5,400 Obligations de 300 Fr. 5 0/0

Rapportant un intérêt annuel de **15 francs**, **net de tous impôts présents ou à venir**, payable les 15 janvier et 15 juillet, et amortissables à 300 francs en 37 années à partir de 1885.

Prix d'émission : **270 FRANCS**, payables :

En souscrivant..... Fr.	100 »	F. 270 »
A la répartition.....	50 »	
Le 15 juillet 1884.....	120 »	
Moins le coupon échéant le 15 juillet 1884		7 50
Net à verser..... Fr.		262 50

Une bonification de fr. 1.50 est accordée aux personnes qui se libèrent de suite. Le revenu net ressort ainsi à 5.91 0/0, non comprise la prime de remboursement.

ON SOUSCRIT LES

Jeudi 29 & Vendredi 30 Mai

et dès à présent par correspondance,

A PARIS

à la BANQUE FRANÇAISE & BELGE

30, rue Saint-Georges, 30

Chez MM. DERENNE & Cie, Banquiers

51, rue de Provence, 51

En PROVINCE et à l'ETRANGER

Chez les Banquiers & Agents de change leurs correspondants

Un droit de préférence est accordé aux Souscripteurs d'obligations libérées.

Les cotes officielles seront demandées à Paris, Bruxelles et Madrid.

Combien de maux dont on ignore la cause ! Nous souffrons de partout le corps, les idées sont noires, nous sommes découragés, l'appétit est capricieux, le sommeil n'apporte pas le repos, les yeux perdent leur éclat, la peau son velouté ! Un traitement succède à l'autre sans que nous en soyons soulagés. Ecartez la cause, la guérison s'en suivra. La *Tisane Américaine des Shakers*, et les *Pilules* en rétablissant les fonctions de l'estomac, le ramène à son état normal ; le sang se purifie ; le foie sécrète régulièrement ; la vue, les selles deviennent normales ; la vigueur revient avec la santé. La brochure explicative de cette préparation se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt principal : FANYAU, pharmacien à Lille.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aigües que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — *Franco* 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des **Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie**, et toutes les Maladies provenant de l'**appauvrissement du sang**

MAISON A. COURBEBAISSE

VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

VENTE AU COMPTANT

ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS

OUVERTURE LE 1er AVRIL 1884

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition *franco* de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins *les mêmes avantages* que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — **PLUS DE DOS RONDS** — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50** et **10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1er *février*, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, nº 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

A VENDRE

Une **Victoria,** en très bon état, à 4 places, faite par le grand Binder. S'adresser à M. BOUSQUET, régisseur à Albas (Lot).

ON DEMANDE

Un soldat retraité, pour garde grille, sachant soigner les harnais. S'adresser à M. BOUSQUET, régisseur à Albas (Lot).

A VENDRE OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

La Foncière

COMPAGNIE

d'ASSURANCES sur la VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Place Ventadour, à PARIS

Capital social : *40 MILLIONS*

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80 % dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à M. Escoffier, agent général, boulevard Gambetta, nº 115.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

---

21 RÉCOMPENSES 1er PRIX

MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BORDEAUX EXPTINTE 1882 HORS CONCOURS

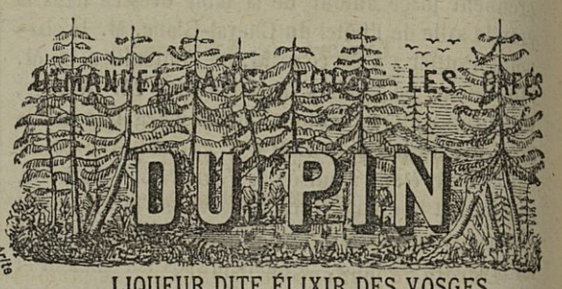

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter ; Il est difficile de créer

l'Élixir *des Vosges est une liqueur* SUI GENERIS *dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.*

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

DICTIONNAIRE **DES COMMUNES DU LOT** de M L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du *Journal du Lot*, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE **DU LOT**, la plus complète qui existe, indiquant *tous les chemins de fer* en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du *Journal du Lot*, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU **OFFICIEL DES DISTANCES** de chaque Commune au chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exéc. de l'art. 93 du règl. du 18 juin 1811.— 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY **AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789.**— Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances —Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du *Journal du Lot*, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON **ET SES SEIGNEURS** du Xe siècle au XIV siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du *Journal du Lot*. 1 f. 25 par la poste.

CHEMISES **sur mesure** pour **HOMMES**

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES **sur mesure** pour **HOMMES**

Vu l'Extension toujours croissante des affaires **La Maison s'est adjoint un coupeur.** Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports **La Chemise sur mesure pour Homme** s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Article ci-dessus mentionnés, sortant des *Premières Maisons françaises et étrangères* ce qui lui permet de ne livrer que des **Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.**